

jours ses droits, elle ne cessera jamais de produire de l'alcool, et l'homme ne cessera jamais d'en user, pas plus qu'il ne cessera de manger du pain. Par conséquent toute législation qui a pour objet de défendre l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs qui contiennent une proportion quelconque d'alcool est une loi absurde, impossible dans l'application, et plutôt propre à favoriser l'ivrognerie qu'à l'extirper dans une population. Car on trouve de l'alcool jusque dans l'eau la mieux filtrée.

Si l'on veut tant enrayer l'abus de l'alcool dans notre pays, nous nous permettrons d'émettre le conseil suivant pour le profit des législateurs.

1. Passer une loi pour fixer au minimum la consommation de l'alcool, par tête de population.

2. Enlever tous droits d'octroi et d'importation sur les vins naturels.

3. Donner une prime de tant par millier de gallons de malt produits par les brasseurs de bière.

4. Donner une prime de tant par gallon, à tout producteur de vin du pays.

5. Adopter une loi de police appliquant la peine du pilori et un certain nombre de coups de fouet à tout individu trouvé ivre dans un en droit public.

Le commerce sait sans doute que cette question de prohibition est agitée depuis longtemps et il doit veiller à ne pas être victime de surprises désagréables à un moment donné.

C'est une surprise que les prohibitionnistes cherchent à leur préparer auprès du parlement fédéral.

\*\*\*

Dans un autre ordre d'idées le même confrère publie un article qui mérite les honneurs de la reproduction. C'est sur un sujet que nous avons décidé de traiter d'une façon assez brutale un de ces jours prochains. Le *Moniteur du Commerce* dit donc :

La province de Québec est le pays où la taxe pour des fins publiques est le plus en défaveur et où, en même temps, l'impôt pour des fins particulières : mendicité à domicile, colportage illégitime, petits extras dans les couvents et les collèges, fêtes de tout genre, bazars, pèlerinages, etc., est le mieux accueilli et le plus productif. Il est même trop progressif.

Quel est celui qui n'a pas vu dans maintes paroisses, les gens se fendre en quatre pour réaliser assez de fonds pour faire une jolie excus-

sion piense ou mondaine et refusant en même temps à leurs commissaires d'école l'argent nécessaire au paiement du salaire des instituteurs ?

Ici, dans notre province soi-disant démocratique, ce sont les classes mêmes qui sont les moins taxées qui crient le plus fort contre la taxe. En fait, il n'y a guère ici d'esprit public tel qu'on le conçoit ailleurs, excepté peut-être pendant les vingt-quatre heures que durent, chaque année, annexe, certaines célébrations qu'on attise de l'épithète pompeuse, mais suffisamment trompeuse de "Nationales, !"

A ce défaut d'esprit public est venu s'ajouter s'ajouter, depuis quelques années, l'horreur provoquée par l'inégalité de la répartition ; inégalité qui est le résultat de l'ignorance des principes les plus élémentaires de l'économie politique et que nos législateurs provinciaux devraient se hâter de corriger au plus tôt.

Pour bien faire accepter par tout le public la taxe officielle, il faut l'habituer de longue main à la subir ; il faut préparer la génération qui pousse à se bien faire une idée de ce que c'est que la *Chose publique* ; il faut aussi que, lorsque la taxe est devenue nécessaire, les législateurs soient assez honnêtes et assez bons administrateurs pour la répartir sur toutes les classes de la société.

"Ici en Canada, dit notre confrère le *Pionnier*, une seule théorie semble avoir eu de la vogue dans nos sphères politiques ; la théorie de l'emprunt."

C'est vrai ; mais en observant les choses de près, on trouvera que cette théorie n'aurait pas eu cours si nos législateurs avaient su mieux répartir les taxes sur toute la population.

Il faut des impôts et ils faudra bien, un jour ou l'autre, s'habituer à de lourds impôts dans la proportion des besoins nécessaires au développement de la province.

Notre population doit se faire à cette perspective. Les classes commerciales qui sont les plus inégalement taxées ne protesteront pas, elles donneront le bon exemple sous ce rapport au temps et lieu.

Au sujet des taxes récemment imposées par le Congrès américain pour subvenir aux dépenses de la guerre, le *Pionnier* fait les observations suivantes que nous signalons à nos hommes publics comme étant très justes et très à propos :

"La nation nous fournit là un exemple dont nos hommes d'état feraient bien de méditer les leçons. Ceux qui ont mission de faire l'éducation politique de nos compatriotes de-